



De gauche à droite,  
Gilbert, Pierre-Jean,  
François, André,  
Pierre et André,  
ouvriers retraités  
de la base de l'Île-  
Longue, à Brest.

## LES IRRADIÉS DE L'ÎLE-LONGUE FACE À L'INDIFFÉRENCE DE L'ÉTAT.

Jusqu'en 1996, des ouvriers ont manipulé des têtes nucléaires sur les missiles de la base sous-marine de Brest sans protection contre la radioactivité. Aujourd'hui, un collectif de retraités lutte pour que les morts précoces de leurs collègues et les cancers en série qui les affectent soient qualifiées en maladies professionnelles. Et que l'armée reconnaisse sa "faute inexcusable".

Texte Manon BOQUEN  
Photo Vincent GOURIOU

**LES ATELIERS DES CAPUCINS** sentent encore le neuf. Surplombant La Penfeld, dans le centre-ville, les anciens bâtiments de l'arsenal de Brest transformés en centre culturel prennent le soleil. Dans leur vie d'avant, ils abritaient des activités du port militaire. C'est ici que se sont donné rendez-vous des ouvriers retraités de la base sous-marine de l'Île-Longue, fleuron de la marine française. Presqu'île située en face de la cité du Ponant, dans la rade brestoise, elle dissimule depuis les années 1970 la base opérationnelle des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE). Ce jour d'octobre, ils sont sept à se retrouver. Certains ne se sont pas croisés depuis longtemps et semblent heureux de se revoir. Leur âge oscille entre 60 et 77 ans, des sourcils bruns et des sourcils blancs, des regards douloureux et d'autres plus noirs, des hommes menus et de grands gaillards. Quelques-uns ont turbiné aux Capucins, il fut un temps. « *C'était sale à l'époque* », commente Pierre-Jean (qui a souhaité garder l'anonymat), le benjamin de la bande.

Les membres du Collectif des irradiés de l'Île-Longue sont venus exhumer un autre passé : celui de leur atelier de

ooo

○○○ pyrotechnie, où pendant plus de vingt ans, ils ont travaillé sans protection (si ce n'est un casque et un bleu de travail), au plus près des rayonnements des têtes nucléaires qu'ils entretenaient pour les sous-marins de l'armée française. Arrivées de Bourgogne en pièces détachées, les ogives étaient assemblées par l'antenne du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de l'Île-Longue, où les militaires disposaient d'une protection et d'un dosimètre pour mesurer les radiations. Avant que les têtes soient montées sur des missiles et installées dans les sous-marins, elles passaient chez les civils de la pyrotechnie qui avaient pour mission de les stocker et de les entretenir. Mais, pour eux, aucune mesure de protection ni équipement. Rien du tout. Discret, le visage calme, Jean-Yves (qui a souhaité garder l'anonymat) était l'un d'eux. De 1987 à 2012, il a travaillé, d'abord comme mouleur matières plastiques, puis comme conducteur de véhicules. « *Il y a quelques années, on m'a diagnostiqué un cancer du poumon. Et, en 2017, un cancer du larynx* », décrit le sexagénaire. Exposé aux solvants, à l'amiante, à la fibre de verre et aux rayonnements ionisants, il veut, depuis, faire reconnaître la seconde affection comme maladie professionnelle. « *Un parcours du combattant* », souffle-t-il. Depuis le début des années 2000, les ex-travailleurs ont remarqué des décès précoces chez leurs collègues d'atelier. En 2002, un pyrotechnicien est mort d'une leucémie fulgurante, à tout juste 50 ans. Ont suivi d'autres cas de leucémie, ainsi que des cancers de la prostate, de la vessie, des maladies cardiaques... « *On voyait ces gars, malades très jeunes, on se disait que ce n'était pas possible* », se souvient Pierre, 74 ans dont près de trente passés dans la « nef » – le nom de leur atelier – en tant que pyrotechnicien. En septembre 1996, un événement a instillé le doute dans les têtes. Alors qu'aucun appareil de mesure n'était recensé à la pyrotechnie – puisqu'il était dit qu'il n'y avait aucun risque – on y a retrouvé des films de dosimètres (utilisés pour mesurer la radioactivité), altérés par la teneur en radiations de l'endroit. Le comité d'hygiène, de sécurité et des

conditions de travail (CHSCT) a demandé un rapport, réalisé en interne et très vite classé secret-défense. Élu au CHSCT à l'époque et porte-parole du collectif des irradiés, Francis Talec se souvient : « *On a appris que les nouvelles têtes nucléaires 75, celles sur lesquelles on travaillait à ce moment-là pour des missiles plus performants, émettaient des rayonnements neutroniques, qui peuvent avoir une incidence quelle que soit la dose reçue. Et que les autres têtes nucléaires émettaient aussi des rayonnements. On est tombés des nues !* » C'est que, jusque-là, les électroniciens, mécaniciens, artificiers ne s'inquiétaient pas plus que ça. « *On était à quelques centimètres des têtes, on prenait notre temps, comme si de rien n'était. On nous disait qu'il n'y avait aucun risque, que c'était comme du bois, raconte Gilbert, ancien pyrotechnicien aux allures de rockeur, arrivé en 1984 à l'Île-Longue. On était naïfs. Moi, j'ai l'impression qu'on a violé mon intégrité.* » Les anciens de la « pyro » n'ont pas voulu en rester là. L'isolement, les enterrements d'anciens collègues, les rencontres à l'hôpital n'ont fait qu'accentuer leur désir de se regrouper. « *Notre hiérarchie nous a lâchés. Sans ce combat, je ne sais pas ce que nous serions devenus* », lâche André G., ancien mécanicien. Depuis l'incident de septembre 1996, l'anxiété ne les a pas quittés. Quelque part, elle les lie. « *Ce sont des questions dans la tête, tout le temps, ça ne s'arrête pas* », se tourmente Gilbert, las. Alors, en 2013, ils ont monté un collectif au sein de l'Association de santé au travail Henri Pézerat. « *On voulait défendre les gens malades, mettre des faits sur la table* », décrit Pierre, raie bien droite séparant ses cheveux lisses. Aujourd'hui, l'association compte près d'une centaine de personnes, dont les veuves des travailleurs décédés. Une dizaine de collègues d'autres ateliers les ont rejoints.

Les irradiés cherchent depuis à faire reconnaître leur maladie professionnelle, la faute inexcusable de leur employeur – l'État – et leur préjudice d'anxiété après ces graves révélations. Seulement, ils ne peuvent pas prouver leur taux d'exposition en l'absence

de mesures fiables et de bilans de santé. Par ailleurs, une partie des maladies qu'ils ont contractées n'entrent pas dans le tableau numéro 6 des maladies professionnelles pour les affections provoquées par les rayonnements ionisants, ni dans celui du Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (Civen). « *Pendant longtemps, nous avons essuyé beaucoup de refus de prise en charge. Mais, depuis deux ans, le Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP) de Bretagne a pris davantage la mesure de la situation des ouvriers d'État* », assure l'avocate qui les défend, Cécile Labrunie. Elle accompagne en ce moment un peu moins d'une dizaine de dossiers et remarque une constante : « *L'État n'est pas prêt à reconnaître leur exposition aux rayonnements.* »

Contacté, le ministère des armées indique que : « *Les employés ont bénéficié des mesures de prévention et de surveillance adaptées et conformes à la réglementation en vigueur à l'époque.* » L'institution évoque aussi la présence de « *dosimètres dits d'ambiance* ». Elle reconnaît malgré tout que, sur les têtes 75, des rayonnements supérieurs à ceux des têtes précédentes ont été mesurés en 1996 mais que, après un bilan de référence sur le personnel de pyrotechnie, « *aucune anomalie* » n'avait été révélée.

Les retraités de la pyro ont longtemps manqué de données précises sur le nombre de personnes concernées et leur état de santé après une vie professionnelle passée au chevet des ogives. Ils ont donc proposé au sociologue du travail de l'université de Brest Jorge Muñoz de réaliser une étude sur leur cas, sortie en septembre. « *Nous avons identifié 200 personnes qui y ont travaillé entre 1972 et 1996, dont 54 étaient déjà décédées à une moyenne d'âge de 62 ans* », relate le chercheur. En France, l'âge moyen du décès des ouvriers est de 77 ans. Le sombre bilan ne s'arrête pas là : sur les 150 personnes restantes, 97 ont répondu au questionnaire des universitaires. Parmi elles, 63 se déclaraient malades, 23 étaient atteintes d'un cancer.

Jorge Muñoz résume : « *La France n'a jamais utilisé l'arme nucléaire, mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de victimes.* » Autour de la table des irradiés, on sent du dépit et de la rage. « *Ces résultats ne nous surprennent pas* », lâchent-ils en chœur. André G., 64 ans et le visage fermé, bouillonne : « *Il y a une faute politique ! Nous n'avons reçu aucun soutien, aucune excuse. Personne n'ose parler !* » Les choses pourraient changer à la suite de la publication du rapport.

Jean-Charles Larsonneur, député LRM de la deuxième circonscription du Finistère, l'affirme : « *Le document m'a interpellé. Je suis brestois, j'ai entendu beaucoup d'histoires, mais c'était des témoignages isolés sans éléments chiffrés.* » Il rencontrera l'association fin octobre. ☐

**“On était à quelques centimètres des têtes nucléaires, on prenait notre temps, comme si de rien n'était. On nous disait qu'il n'y avait aucun risque, que c'était comme du bois. On était naïfs.”**

Gilbert, ancien pyrotechnicien de la base de L'Île-Longue